



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%
Numéro du produit	22893
Synonymes; marques commerciales	PHOSPHORIC ACID 10%
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Numéro CE	231-633-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Chimique Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
--------------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	22893

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	231-633-2
------------------	-----------

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de mise en garde	P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%
Numéro index UE	015-011-00-6
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas de contact avec certains métaux, peut dégager de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de phosphore. Brouillard d'acide phosphorique.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Neutraliser le produit déversé avec du calcaire concassé, de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), du carbonate de soude (carbonate de sodium) ou du bicarbonate de sodium. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Verre. Polyéthylène.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 2 mg/m³

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.92 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.73 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). l'épaisseur du gant 0.7mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc butyle. l'épaisseur du gant 0.4mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. filtre A/P2 EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): <2
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C
Point d'éclair	Pas d'information disponible.

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

Possibilité de réactions dangereuses Aucune information requise.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1805

N° ONU (IMDG) 1805

N° ONU (ICAO) 1805

N° ONU (ADN) 1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG) ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO) PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C1
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2R
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	01-08-18
Numéro de version	3.000
Remplace la date	05-09-17
Numéro de FDS	22893

ACIDE PHOSPHORIQUE10 - 15%

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Signature	Jitendra Panchal



Scénario d'exposition Industrial Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Phosphoric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial Use of Phosphoric Acid
-----------------	-----------------------------------

Industrial Use of Phosphoric Acid

Catégories de produit chimique [PC]:

PC0 Autres produits:
 PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
 PC7 Métaux et alliages de base
 PC8 Produits biocides
 PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
 PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler
 PC13 Carburants
 PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
 PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
 PC19 Intermédiaire
 PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
 PC21 Substances chimiques de laboratoire
 PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir
 PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
 PC25 Fluides pour le travail des métaux
 PC26 Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
 PC32 Préparations et composés à base de polymères
 PC34 Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
 PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
 PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
 PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Secteur principal

SU3 Utilisations industrielles

Secteur d'utilisation

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
 SU9 Fabrication de substances chimiques fines
 SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
 SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
 SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
 SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
 SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
 SU19 Bâtiment et travaux de construction
 SU20 Services de santé

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC1 Fabrication de substance
 ERC2 Formulation de préparations
 ERC3 Formulations dans les matériaux
 ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
 ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
 ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
 ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
 ERC6d Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
 ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
 ERC12a Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)

Salarié

Industrial Use of Phosphoric Acid

Catégories de processus	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
	PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
	PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
	PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels
	PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
	PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
	PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
	PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
	PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
	PROC21 Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
PROC22 Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température, dans un cadre industriel	
PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température	
PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles	

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.

Eau manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. maximiser la réutilisation des eaux usées. Ajustement du pH

terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide , ou: Matière solide en solution

Industrial Use of Phosphoric Acid

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Porter un vêtement de travail approprié.

Information supplémentaire Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ART 1.0

Exposition Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition <0.9 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR <0.9
L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Industrial Use of Phosphoric Acid

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Professional Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Phosphoric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Professional Use of Phosphoric Acid
Catégories de produit chimique [PC]:	PC8 Produits biocides PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 Substances chimiques de laboratoire PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories d'articles [AC]	AC1 Fabrication de véhicules à moteur et de pièces détachées pour véhicules à moteur. AC2 Machines, appareils mécaniques, articles électriques/électroniques AC3 Piles et accumulateurs électriques AC7 Articles métalliques
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles

Professional Use of Phosphoric Acid

Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU19 Bâtiment et travaux de construction SU24 Recherche scientifique et développement
------------------------------	--

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
---	--

Salarié

Catégories de processus	PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant. PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels. PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC21 Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température PROC25 Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Mesures de management du risque

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.

Eau manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. maximiser la réutilisation des eaux usées.

Professional Use of Phosphoric Acid

terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Porter un vêtement de travail approprié.

Information supplémentaire Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Professional Use of Phosphoric Acid

Méthode d'évaluation MEASE

Exposition Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition $<0.9 \text{ mg/m}^3$, DNEL 1 mg/m^3 , RCR <0.9
L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Consumer Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Phosphoric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer Use of Phosphoric Acid
Catégories de produit chimique [PC]:	PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: liquide
------	----------------------

Consumer Use of Phosphoric Acid

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 30minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Inhalation

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Exposition Consommateur - par inhalation : exposition 0.085 mg/m³, DNEL 0.73 mg/m³, RCR 0.116
Supposition du worst case
L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.